

Tiers payant : le comité de pilotage voit le jour, les médecins libéraux minoritaires

Christophe Gattuso | 13.04.2016



Crédit Photo : S. TOUBON

Le comité de pilotage chargé d'évaluer le déploiement et l'application du tiers payant, d'identifier les difficultés rencontrées par les professionnels et de formuler des préconisations d'amélioration, entre en vigueur après la parution ce mercredi 13 avril d'un [décret](#) au « Journal officiel ».

Cette instance est créée pour une durée de trois ans, et devra se réunir au moins deux fois par an.

Elle sera composée de 37 membres comprenant les cinq syndicats de médecins libéraux représentatifs, des représentants des étudiants, internes et jeunes praticiens mais aussi des responsables des centres de santé, des représentants de plusieurs autres professions de santé (sages-femmes, pharmaciens, biologistes, dentistes, kinés, orthophonistes, orthoptistes, pédicures), des membres de l'Assurance-maladie et des complémentaires santé et des patients.

Début mars, [la CSMF s'était offusquée](#) du projet de décret précisant la composition de ce comité de pilotage, jugeant que les syndicats de médecins opposés au tiers payant (avec 5 sièges sur 37) se trouvaient en minorité et « réduits au silence ».

« Les représentations des autres professionnels de santé (15 au total) et celle des étudiants en médecine ou des jeunes médecins en formation non encore installés (6 représentants) sont plus nombreuses

! », s'insurgeait alors le syndicat présidé par le Dr Jean-Paul Ortiz.